

# CHIBERT

Sous l'Ancien régime, Chibert était une dépendance de l'abbaye cistercienne d'Aubepierre (paroisse de Measnes), une des sept « granges » chargées de l'exploitation du domaine.

Sa fondation est antérieure à 1208 : un document évoque une donation qui lui fut faite cette année-là.

**Ses possessions s'étendaient sur les villages de Glénic, Chibert, Mondoueix, Veschères, Vaumoins, Bonnavaud, Villegondry, La Chassignole, les Ecures, Peyzat**, mais aussi sur nombre de villages des paroisses de Jouillat et Roches, sur le village de La Borde (paroisse d'Ajain), et La Trémouille (paroisse de Ladapeyre)

Une charte en date de 1247 révèle que Hélie de Ladapeyre renonce à ses réclamations relatives au moulin de Chibert, récemment construit par les religieux, et leur accense une terre et des linières sises près de ce moulin.

Le 13 juin 1324, une transaction est conclue entre BONICHON, fils de Cotsaget, et Denis et André, ses frères, d'une part, et Frère Jean de GARGILESE, procureur des religieux d'Aubepierre, d'autre part, pour terminer un différend : les BONICHON voulaient interdire aux religieux d'appuyer une partie de leur barrage sur leurs terres car le flux et le reflux de l'eau charriant des pierres et du sable abîmaient les terres et les récoltes à l'avenir les religieux seront autorisés à appuyer le barrage du moulin sur les prés desdits frères, moyennant une redevance annuelle de 4 deniers ; de plus, ils donneront, une fois et pour toujours, 10 sous et 6 setiers de seigle, mesure de Guéret.

L'abbaye, fragilisée durant la guerre de Cent Ans, est ruinée par l'armée du duc des Deux-Ponts en 1569, désastre dont elle ne se relèvera pas malgré les efforts d'un embryon de communauté pour y maintenir une vie régulière.

Jean de Saint-Maur, abbé de 1621 à 1674, voulait que les habitants de la seigneurie de Chibert se reconnaissent mortuables. Par une transaction de 1636, les religieux reconnurent que les terres de la seigneurie étaient tenues en franche condition, et les habitants qu'ils devaient les lods et ventes à raison de 11 deniers pour livre.

En 1687 les biens, domaines, droits et revenus de l'abbaye d'Aubepierre sont partagés à l'amiable en trois lots, "pour prévenir les difficultés, contestations qui étoient prestes de naître" entre Guillaume Levasseur, abbé commendataire, d'une part, et Dom Guillaume, prieur claustral, Dom Jean Méry, cellérier, et Dom Charles de Saint-Maure, sacristain, faisant toute la communauté, d'autre part :

Deux lots sont attribués à l'abbé ; on y remarque : la **terre et seigneurie de Chibert**, les métairies de la Bergerie et de Chantoiseau, le pavillon de Fontgilbert près d'Argenton avec ses vignes, la métairie de la Martine, deux moulins, la tuilerie située près de l'abbaye, les dîmes de la Celle-Dunoise.

Alors que le total des revenus de M. l'abbé d'Aubepierre s'élève à 3 953 livres, ceux du membre de Chibert, sont de 1853 livres (membre d'Aubepierre : 1400 livres ; membre d'Argenton : 700 livres)

Le 14 juillet 1691, sur la requête de Guillaume Levasseur, abbé commendataire d'Aubepierre, plusieurs témoins de Jouillat et de Glénic attestent que **Claude Peyroux**, foulon à draps, « *a esté longtemps meusnier du moulin des deffuns sieurs abbés, que, pendant ce temps, il jouissoit de la terre en question, mais que le deffunt sieur de Saint-Maure, cydevant abbé, ayant chassé ledit Peyroux de son moulin, il mit un autre Monsieur qui jouit de la chènevière en question près le moulin de Chibert jusqu'il y a entour 7 à 8 ans que led. Peyroux et son fils se mirent en possession de lad. Terre par force, et qu'ils avoient porté un mousqueton, mais qu'ils croyent que lad. Terre a esté usurpée du communal* ».

Le 18 janvier 1714 dans le cadre d'une enquête conduite par le lieutenant de la sénéchaussée de la Marche sur l'état des bâtiments appartenant à l'abbaye d'Aubepierre, **Antoine Gelinon, laboureur du village de Chibert, dépose que la chapelle de Chibert est en ruines, soit par la couverture que par le dedans, qui n'est point carrelée, que le clocher est prêt à tomber, où il ne se dit pas de messe de temps immémorial, que la maison de Chibert est inhabitable, il y a plus de vingt ans, que celle du bourg de Glénic est tombé par pied, il y a aussi plus de vingt ans, qu'il y a six ou sept ans que l'écluse qui faisoit mouldre led. moulin n'a pas d'eau, ce qui a causé que le moulin n'a pas tourné despuis ce temps là, et encore parce qu'il n'y a pas de meulles qui puisse servir" etc.**

Selon une enquête de 1714, « *la maison de Glénic est en ruines, sans portes ni fenêtres, et presque sans couverture ; à Chibert, la maison est inhabitable ; la chapelle est en ruines, la couverture presque toute tombée, ainsi que le clocher ; on n'y dit pas de messes, de temps immémorial, le moulin ne tourne pas, faute de meule et aussi parce que l'écluse a une brèche de 18 toises...* ».

(Source : *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1907)

Le 23 mars 1782, pour 9 années, **Messire Gaspard Besse**, prêtre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Guéret, agissant au nom de Messire Pierre de Verdun, abbé d'Aubepierre, **loue à Antoine et Annet Godard**, père et fils, demeurant ensemble au moulin de Rebeyret, paroisse de Roches, le moulin de Chibert, paroisse de Glénic, et de Rebeyret, (paroisse de Roches) moyennant la somme de 570 livres, un pain de sucre du poids de 6 livres 12 chapons et 4 canards.

Le 26 mars 1782, pour neuf années, **Gaspard Besse**, au nom de l'abbé d'Aubepierre, cède à **Me Jacques Charron**, marchand, demeurant au Pont-à-la-Dauge, des dîmes et novalles à prendre dans le village du Breuil, Roussines, Villecoulon, les Ribières, Lombarteix, Villevaleix, bourg de Jouillat, Boisfranc et le Bretouilly, paroisse de Jouillat, moyennant la somme de 150 livres, par an, et à charge de payer 9 setiers de blé seigle, mesure de Guéret, au prieuré de Malval et un pot de vin de 48 livres au profit du dit Gaspard Besse.

Le 28 avril 1782, pour 9 années, **Guillaume Besse**, prêtre, docteur en théologie, doyen du chapitre de Guéret, prieur de Jarnages, fondé de pouvoir de l'abbé d'Aubepierre, loue à **Gaspard Besse, ancien curé de Glénic**, chanoine de Guéret, et Maître Darandon, seigneur du Pleix-Jolliet, paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel, des bâtiments, héritages, droits de chasse et de pêche, devoirs de toute nature, sur les paroisses de Roches, Ladapeyre, Ajain et Glénic, dépendant de Chibert... ; le dit bail est consenti moyennant la somme de 4 500 livres et à charge de payer les pensions des vicaires et curés de Glénic et Jouillat, acquitter les décimes imposés sur l'abbaye ; etc.

En avril 1791, les biens dépendant de l'abbaye de Chibert, devenus biens nationaux aliénables, sont mis en vente :

Le 13 avril, une chènevière, un pré, et une maison, sont adjugés à Jacques et Jean-Baptiste BOIRON, de Glénic, pour la somme de 2 550 livres. Jacques, propriétaire exploitant, décèdera à Chibert à 86 ans le 27 mai 1824. J.-B. BOIRON est son neveu. Il sera notaire à Guéret de 1806 à 1828.

Le 18 avril, après une mise à prix est faite par Silvain DESRY citoyen du lieu de Chanteranne, pour acquérir le moulin il a été alors allumé neuf bougies sur le feu desquelles les objets ont été portés par différentes enchères par les sieurs LEYRAUD, Jean Baptiste DESMOULINS, LEMAIGRE, BEAUFILS, Jean et Philippe THOMASSON à la somme de quatre mille trois cent soixante-quinze livres, savoir **le moulin à quatre mille cent livres, et la chènevière à deux cent soixante-quinze livres**. Cette mise ayant été faite par les dits Jean et Philippe THOMASSON du village de Vaumoins, avant l'extinction de la neuvième bougie, il en a été allumé une dixième dont le feu qui a duré cinq minutes s'est éteint sans aucune enchère, de manière que les dits Jean et Philippe THOMASSON se sont trouvés les plus hauts et derniers enchérisseurs. En conséquence le directoire du syndic, où **le Procureur syndic a adjugé définitivement aux dits Jean et Philippe THOMASSON les dits moulin et chènevière pour la somme de quatre mille trois cent soixante-quinze livres**, lesquels ont déclaré accepter la dite adjudication et se sont obligés solidairement de tenir et exécuter les clauses, conditions et modifications sous lesquelles elle est faite, aux peines portées par les décrets. Philippe était le gendre de Jacques BOIRON, il décèdera à Vaumoins le 15 juin 1842 après avoir été maire de Glénic (novembre 1822 – août 1842)

Le 29 avril, une maison, une chènevière et un pré sis au bourg de Glénic, sont acquis par Me Jean-Baptiste BEAUFILS de PEYZAT, *bourgeois*, fils de Messire Jean-Louis BEAUFILS, Conseiller du roi à Guéret (décédé en son château de Peyzat le 20 juillet 1787).

**Les propriétés de l'abbaye furent saisies et vendues comme biens nationaux. Le produit de cette vente s'éleva à 127,800 livres, savoir :**

<b>Le 13 avril 1791, chènevière, pré et maison à Chibert, adjugés à Jacques et Jean-Baptiste Boiron de Glény..... ..</b>	<b>2 550 liv.</b>
<b>Le 18 avril 1791, moulin et chènevière à Chibert, adjugés à Jean et Philippe Thomasson, de Vaumoins .....</b>	<b>4 375</b>
<b>Le 29 avril 1791, maison, jardin et chènevière à Glény, adjugés à Jean-Baptiste Beaufiles.....</b>	<b>875</b>